



Ref : CA2019/79

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DÉCEMBRE 2019

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE LA CONTRIBUTION
DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) 2019-2020**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 13 décembre 2019 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu l'article 12 de la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, codifié à l'article L.841-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L.841-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L.841-5 du code de l'éducation, codifié à l'article D.841-9,

Considérant que l'article L.841-5 du code de l'éducation prévoit une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention,

Considérant que l'article D.841-9 du code de l'éducation prévoit que la programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration après consultation, le cas échéant, de la commission des formations et de la vie universitaire,

Considérant qu'au titre de la campagne 2018-2019 de la CVEC, l'Université Bordeaux Montaigne a déclaré auprès du CROUS 15 867 étudiants et reçu 59,36534 euros par étudiant, soit un droit final à percevoir de 941 949,81 euros,

Considérant qu'au titre de l'année universitaire 2019-2020, l'Université Bordeaux Montaigne prévoit une recette de 936 153 euros, soit un versement de 59 euros pour 15 867 étudiants,

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **APPROUVE** la programmation de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) de l'année 2019-2020, telle que figurant à l'appui de la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 13 décembre 2019.

Nombre de membres présents	19
Nombre de membres représentés	10
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de votes pour	27
Nombre de votes contre	2

La Présidente,

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le: 13/03/2020

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le: 15/01/2020